



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

8 : Protocole transactionnel avec la société Balcia Assurance

Le 13 décembre 2018, un incendie d'origine indéterminée a causé la destruction des vestiaires Gaston Petit à Châteauroux.

Ce bien était assuré par la société Balcia Insurance SE.

Après une première phase de négociations sur l'évaluation des pertes subies, la Ville de Châteauroux a fait parvenir un chiffrage à la société Balcia Insurance par l'intermédiaire de son expert d'assuré, pour un montant de 509 866.95 euro (montant porté ultérieurement à 650 021.34 € pour tenir compte notamment de la perte de jouissance du bien).

Balcia a proposé un montant d'indemnisation de 300 000 € TTC.

Le 21 juillet 2020, la Ville de Châteauroux a donc saisi le Tribunal administratif de Limoges d'une requête en référé instruction pour qu'un expert soit désigné pour procéder au chiffrage des réparations.

Par un rapport du 9 décembre 2021, l'expert judiciaire a estimé que l'indemnité d'assurance due était de 405 904,15 €.

Les vestiaires du stade Gaston Petit ont été reconstruits pour un coût de 508 374,93 € mais la reconstruction n'a pas été réalisée à l'identique (modernisation de l'équipement).

Considérant qu'il convient de solder ce litige, les vestiaires ayant été reconstruits et la collectivité n'ayant pas encore été indemnisée,

Considérant que du fait de la reconstruction des vestiaires, cette somme sera payée en une seule fois,

Vu le rapport de l'expert judiciaire du Tribunal Administratif de Limoges fixant l'indemnité d'assurance due à la somme de 405 904,15 €,

Vu le projet de protocole transactionnel,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole d'accord transactionnel ci-joint et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Chantal MONJOINT